

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 26 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 MAI 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI - M. Bernard DUPOUY - Mme France POUDEX - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

#### POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à Mme Béatrice BADETS
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

### **OBJET : ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : TARIFS**

Dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Municipaux et conformément à l'avenant à la convention de versement de l'aide sociale facultative aux familles signée avec le CIAS du Grand Dax, il est proposé de fixer, à compter du 1er juillet 2016, les tarifs indiqués ci-dessous :

- 1) Le prix public de la journée et de la demi-journée par enfant
  - journée : 13,50 €
  - demi-journée avec repas : 9,40 €
  - demi-journée sans repas : 7,50 €

Ces trois tarifs publics ne seront facturés qu'aux familles ne bénéficiant d'aucune aide.

- 2) Les tarifs appliqués aux familles, selon les aides attribuées par divers organismes.

Les tarifs de journée et demi-journée payés par les familles de Dax, des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et des autres communes landaises sont calculés et modulés en fonction des quotients familiaux et des différentes participations dont bénéficient les parents.

Le tableau ci-joint détaille l'ensemble des tarifs selon les aides allouées aux familles par les organismes sociaux.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ANNE SERRE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE les tarifs pour les ALSH, applicables à compter du 1er juillet 2016, conformément au document annexé à la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20160526-25-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 27 Mai 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».